

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DES CHEMINS DE FER DE FRANCE ET D'OUTRE-MER

59 boulevard de Magenta 75010 PARIS Tel : 01 40 37 31 21 www.fgrcf.fr fgrcf@orange.fr

Association déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 sous le n° 157679 du 7 décembre 1917

fgrcfbethune.com



Président **Jean-Marie ESCARBELT** jeanmarie.escarbelt@orange.fr Tel : 06 73 56 89 89

Secrétaire **Eric Delecroix** erdelecroix@gmail.com Tel : 06 49 16 52 09

Trésorier **Daniel Mantel** daniel.mantel@wanadoo.fr Tel : 06 75 38 62 11

Compte Rendu de la Réunion de l'Assemblée Générale du Jeudi 18 Avril 2024

Le Président Jean-Marie ESCARBELT ouvre la séance à 14h30 et remercie de leur présence la quarantaine d'adhérents qui ont fait le déplacement (dont certains pour la 1^{ère} fois). Il en profite pour excuser ceux qui ne peuvent être parmi nous aujourd'hui (Mrs Becourt, Marichal, Czainski, Guyot et Hanocq ainsi que Mme Astorgue). De même sont excusés les adhérents âgés ou retenus par la maladie et qui ne peuvent plus se déplacer. Il se réjouit du nombre de participants et présente Mr Sydney Livingston secrétaire de l'Union Nord de la FGRCF et Mme ABRAHAM responsable de l'antenne CPRPF de Lille qui nous fait l'honneur de sa présence à Béthune et qui répondra aux questions de l'assistance et donnera des informations sur l'activité CPR. Des fiches pratiques concernant les retraités dans de nombreux domaines sont mises à disposition ;

Point 2024 sur les adhérents

Situation au 20 Avril 2023	22	101	42	165
Évolution des Adhérents	Couples	Retraités	Réversion (Veuves)	Total
Adhésions	1	1	1	3
Mutation				
Veuves continuant après décès				
Décès			3	3
Démissions				
Situation au 18 Avril 2024	23	102	40	165

Depuis la réunion d'octobre 2023, nous accueillons 3 nouveaux adhérents Mme LUGEZ Josette de Verquin et Mr Joël et Madame Janine LECIGNE de Béthune à qui nous souhaitons la bienvenue. Nous avons également enregistré les décès de Mr EVIN Julien de Fouquières-lez-Béthune, et de Mesdames BLANCHARD Liliane de Lillers, DRUX Christiane et THOREL Mauricette de Béthune. A la demande du Président l'assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire des disparus. Nous sommes à ce jour 165 adhérents dont 102 retraités, 23 couples et 40 pensions de réversion. La chute des effectifs reste donc une réalité constante due au vieillissement de nos adhérents et la difficulté d'en recruter de nouveaux.

Puis la parole est donnée à Mr Daniel MANTEL, Trésorier de la Section

qui présente le bilan financier. Les écritures comptables ont fait l'objet d'un contrôle par les vérificateurs aux comptes lors de la réunion de bureau préparatoire du 11 avril. Ils ont constaté la bonne tenue du registre et n'ont formulé aucune remarque. Le Président en profite pour rappeler que ces écritures comptables sont bien évidemment disponibles à tout adhérent qui en fera la demande écrite. Il remercie également le trésorier pour le sérieux de son travail.

Rapport Financier de l'année 2023 :

Avoir en début d'exercice 2023	6373,61 €
Recettes	528,20 €
Dépenses	918,57 €
Soit un déficit d'exploitation de	- 390,37 €
Nouvel avoir au 01 Janvier 2024	5983,24 €

La situation 2023 est négative de 390,37 €. Notons que le Congrès de Strasbourg a coûté 250,00 euros à la charge intégrale de la section et que nos seules recettes sont la ristourne sur les cotisations accordée par la Fédération depuis que nous n'organisons plus de repas ni de sorties faute de participants,

Le Président procède ensuite au renouvellement du bureau :

Jean-Marie ESCARBELT Président, **Daniel MANTEL** Trésorier et **Éric DELECROIX** Vice-président et secrétaire se présentant comme seuls candidats et ne recevant pas d'opposition de la part des participants sont réélus à l'unanimité. Les autres membres ayant souhaité renouveler leur mandat de bénévolat ont également été reconduits. Le Président soucieux du vieillissement des effectifs fait appel à candidature mais malheureusement aucune personne ne se porte volontaire dans l'assemblée. Le Président remercie les participants de la confiance qui est accordée à tous les membres du bureau et précise l'organigramme adopté en séance sera à disposition de tous sur notre site Internet ***fgrcfbethune.com***.

Fonctionnement de la section en 2024 : Il est confirmé la date du jeudi 17 Octobre à 14 h 30 pour la réunion d'information et la présence d'un maximum d'entre vous qui tenez encore à l'organisation de 2 réunions annuelles est demandée.

Campagne nationale de recrutement :

Lancée par la Fédération en 2023, cette campagne a été relayée au niveau local par une communication intense et soutenue comme la réalisation d'un flyer publicitaire, l'envoi aux Présidents d'associations d'un mail pour nous promouvoir auprès de leurs adhérents et la rédaction en interne d'une lettre d'information rappelant l'opération. En séance sont mises à disposition des affiches et des cartelettes éditées par la Fédération à distribuer à vos connaissances en précisant que la section continue d'offrir la 1ère année de cotisation aux nouveaux adhérents. Soyez nos meilleurs ambassadeurs !

95 ans de Mr Maenhaut Gérard le 08 Avril : Nous avons rendez-vous le 14 Mai chez lui pour lui remettre un cadeau de la part de la section et l'honorer dans un prochain numéro de notre magazine « Le Cheminot Retraité » s'il le souhaite.

Puis la parole est donnée à **Mr Eric Delecroix**, secrétaire de la Section

Site Internet : Les changements du nouveau site concernent l'apparence, les couleurs, la mise en forme, le contenu avec la suppression de nombreux documents nécessitant une mise à jour régulière alors que les pages sont rarement visitées. La structure a été simplifiée pour l'ordonnancement de la mise en page générant ainsi une nouvelle *Lettre Actu Béthune* distribuée 5 fois par an.

SMS de groupe : Ne pas y répondre et nous avertir si vous souhaitez ne plus faire partie de la distribution automatique.

Dossier Décès : Il est disponible sur notre site ou sur demande par mail au secrétariat. Il est complété par un memento SNCF ne concernant que les applications SNCF.

Pass Carmillon et Carte vitale: Les imprimés utiles pour leur renouvellement (perdu ou défectueux) sont mis à disposition sur notre site à la rubrique documentation. *Notez que nous sommes intervenus auprès de la Fédération afin que les imprimés présents sur le site de « Service aux Retraités » soient réadaptés à la situation actuelle. La Fédération s'engage à intervenir et devrait publier un article dans le numéro de Juin du Cheminot Retraité.*

MFCD : Comme à son habitude la section maintient son engagement et reste présente aux côtés de ses adhérents afin de les aider au mieux et de répondre à leurs attentes. Notre intervention à domicile a permis à de nombreux adhérents de mieux appréhender la dématérialisation des facilités de circulation, Appelez-nous ou poser votre question sur notre site fgrcfbethune.com.

Sachez également que les membres du bureau restent mobilisés pour vous aider ou vous guider dans vos démarches pour lesquelles vous éprouveriez des difficultés. N'hésitez pas à les contacter.

Puis le Président passe la parole à **Madame ABRAHAM**

Convention Cprpf et Fgrcf : Elle a été signée pour une durée de 3 ans scellant ainsi un partenariat d'échanges et de relations, atténuant la conséquence de la perte de notre siège au conseil d'administration. Retrouvez toutes les explications dans le Magazine Cheminot retraité 755 d'Avril-Mai 2024.

Mme Abraham répond ensuite aux questions qui lui ont été adressées à savoir :

1) Comment les adhérents de la section ont-ils connaissance du réseau de proximité mis en place par CPRP et faut-il un RDV ou peut-on se présenter spontanément sur place dans l'antenne ?

Il est tout à fait possible de se rendre dans l'antenne de Lille sans rendez-vous pourvu que l'on accepte éventuellement un temps d'attente de prise en charge mais il est préférable d'en prendre un si l'on a un dossier important à traiter par exemple. Par contre le RDV devient obligatoire dans les permanences qui sont régies par des jours et horaires de fonctionnement.

2) Des antennes CPRPF ont mis en place des journées d'aide au numérique et d'accompagnement. Cette démarche est-elle prévue par l'antenne de Lille ?

Ces journées étaient prévues sur Lille et proposaient un accompagnement et une aide à la saisie sur des sites : ex Doctolib, création d'adresse courriels, connections aux serveurs de France Service, aide à la démarche avec le retraité pour éditer ses papiers numériques (sauf ce qui concerne les impôts), mais suite à restructuration et diminution des effectifs de l'Agence Paie et Famille, il est pour l'instant impossible d'organiser ce genre de forum qui devient sans intérêt sans leur participation (la plupart des questions les concernant principalement).

3) Quelle est la démarche à effectuer auprès de CPR lorsque l'assuré n'a plus de médecin référent pour ne pas être pénalisé pour ses remboursements ?

Il est précisé que CPRP mène des actions pour trouver un médecin référent pour les retraités qui n'en ont pas et qu'en cas de recherches infructueuses, un numéro fictif est attribué permettant au retraité de se faire rembourser normalement sans péjoration, Attention cette démarche est à renouveler tous les ans dans son espace personnel. D'autre part, la réponse figure également dans le journal du cheminot Retraité d'Avril-Mai 2024.

4) Dans quelles conditions, un retraité peut-il bénéficier de l'allocation décès pour son épouse lorsque celle-ci a eu une activité professionnelle et bénéficiait d'une retraite personnelle ?

Mme Abraham rappelle que l'allocation décès est versée au conjoint marié (e) ou pacsé (e) bénéficiaire de la pension de réversion et ce sans aucun plafond. En cas de décès de l'épouse par contre, il existe un plafond à la CARSAT. Si l'allocation décès n'est pas payée par le régime de l'épouse, il y a possibilité de faire une demande auprès de CPRP muni du refus acté de la caisse du régime de l'épouse. Pour ce qui concerne l'indemnité de frais d'obsèques le remboursement est effectué par CPRP à la personne qui a pris en charge les frais d'obsèques et uniquement sur présentation de la facture acquittée des pompes funèbres.

5) Dans le cas d'un reste à charge important de frais médicaux, l'assuré peut-il faire une demande d'aide financière exceptionnelle auprès de CPR ou doit-il s'adresser au service social SNCF qui le prendra en charge pour examiner sa situation ?

Il n'est pas nécessaire de s'adresser au service social SNCF. La demande peut être effectuée directement auprès de CPR qui examinera le dossier en fonction de la situation de l'assuré et accordera éventuellement une aide versée par le fonds d'aide exceptionnelle.

En cours de séance, nous notons l'arrivée de Mme Catherine HARFAUX-HAELEWYN Conseillère municipale déléguée à la Santé et au Handicap de la ville de Béthune, déléguée aux infrastructures scolaires et déléguée titulaire du SIVOM qui au cours d'une visite à La Charité découvre notre réunion et se renseigne sur notre association, son but et ses actions. Après un bref échange avec le secrétaire, elle emporte les prospectus de la Caisse de Prévoyance et notre carte de visite pour faire le relais auprès d'organismes.

Après avoir remercié Madame ABRAHAM qui est chaleureusement applaudi par l'assemblée pour toutes ses explications,

le Président passe la parole à Mr **Sydney Livingston**

Effectifs Fgrcf : Il y a 329 sections en France et au niveau Fédération 21619 cotisations ont été encaissées en 2023 auxquelles il faut ajouter 500 conjoints de carte couple ainsi répartis : Union Est 29%, Sud Est 25%, Ouest 17%. **NORD 16%**, Sud Est 13%.

L'Union NORD au 31/12/2023 comptait 3212 adhérents ainsi répartis : 2260 retraités, 99 conjoints de carte couple, 833 réversions et 20 membres associés. Le total des précomptés est de 67% au taux national et de 64% sur le Nord.

Cotisation 2025: Elle restera stable et ne subira aucune augmentation.

Lien social: C'est un point fort de notre association qui ne reçoit aucune subvention de quiconque et est complètement indépendante. Son fonctionnement ne dépend que des cotisations et notre journal « Le Cheminot Retraité » donne toutes les informations nécessaires.

Représentation à la CPR: Une affiche récapitulative donnant les résultats de participation aux élections par département et par Union a été affichée dans la salle et consultable par tous. Il est rappelé que les veuves n'ont toujours pas acquis le statut de représentantes et n'ont donc pas eu le droit de vote. L'élection en Octobre 2023 ne nous a pas permis de conserver notre siège du fait d'un pourcentage faible de vote pour notre association. Espérons que le partenariat signé entre la CPRPF et la FGRCF nous donne l'opportunité d'autres actions, de liens relationnels et compense la perte de notre siège. Un article y est consacré dans le Cheminot Retraité d'Avril-Mai 2024.

Aide aux adhérents: Il est précisé que tout adhérent en difficulté peut demander une aide auprès de la FGRCF pour faire respecter les droits de chacun.

Congrès 2023: Il s'est déroulé en Juin 2023 à Strasbourg et a eu pour but de définir les actions de la Fédération et permettre l'élection des membres qui eux même élisent le Président. Les statuts de la Fédération ont été modifiés afin de promouvoir l'adhésion à la FGRCF auprès de tous ceux appartenant à une branche ferroviaire.

Prestations non pérennes : Elles restent toujours d'actualité en 2024 et pour quelques années encore normalement selon la situation financière de la caisse.

Concernant les frais liés à l'achat d'articles pour l'incontinence, une prestation de 1000 euros par année civile est offerte à l'affilié de plus de 70 ans sur présentation des factures (de pharmacie ou de supermarché) et d'un certificat médical valable 1 an. D'autres prestations non pérennes (200 euros pour le dentaire, 200 euros par œil pour les forfaits laser, 500 euros par oreille pour les actes de surdité ou deux fois 100 euros pour les frais de transport post opératoires) viennent en plus des remboursements de la Caisse et de la mutuelle, rappelons-le.

Dématérialisation des facilités de circulation : Pour le déclenchement des cases pour voyager, il est conseillé de le faire dès que l'on connaît la date de voyage et en cas d'urgence ne pas hésiter à appeler le numéro spécial (09 76 47 70 00) ou demander à les recevoir même sur le mail d'un enfant chez qui vous êtes par exemple ou d'un proche en qui vous avez confiance.

Catalogue Pass Carmillon : Édité au niveau national et par département, il propose des réductions valables dans des organismes de natures diverses. On trouve en plus sur notre site un lien de téléchargement direct pour les départements Nord, Pas de Calais et Somme.

Magazine Cheminot Retraité: Sachez que votre numéro d'adhérent figure sur l'enveloppe du Journal « Le Cheminot Retraité » que vous recevez. Sous le code barre figurant sur l'enveloppe, vous avez un nombre composé de 9 chiffres ; Les 3 premiers correspondent au numéro du magazine et les 6 suivants à votre numéro d'adhérent. Il est précisé que tout à chacun peut proposer un article.

N'ayant pas de questions de la part de l'assemblée, le Président remercie Sidney Livingston et Mme Abraham pour leur intervention et lève la séance qui se termine à 16h30 par le pot de

l
,

a
m
i
t
i